

RUES DE ROUEN ET DE BREST

Des aménagements pour améliorer la circulation de tous



Face aux nombreux signalements reçus de la part des riverains faisant état d'incivilités diverses, et après une phase de test concluante, les règles de circulation et de stationnement de la rue de Rouen ont définitivement été modifiées en avril.

En effet, il est apparu que le stationnement en alterné par quinzaine sur chaussée n'était pas respecté, les véhicules se garant des deux côtés de la rue, à cheval sur les trottoirs. Ces incivilités obligeaient les piétons à marcher sur la chaussée

faute de place suffisante sur les trottoirs et occasionnaient des excès de vitesse, les véhicules n'ayant plus la place de se croiser accéléraient pour s'assurer une priorité de passage. Ainsi, suite à l'approbation d'une majorité de riverains, la rue de Rouen a été mise en sens unique, de l'avenue de la République vers la rue Marc Sangnier, la vitesse réduite à 30 km/h et le stationnement s'effectue désormais sur la chaussée, par un système en chicanes, obligeant les voitures à ralentir et libérant les trottoirs pour le passage des piétons.

Rendre à chacun sa place sur le domaine public

« Ces aménagements expriment la volonté de la Ville de donner à chacun sa juste place sur le domaine public, les voitures sur la chaussée, les piétons sur le trottoir, explique la directrice du Cadre de vie de Maisons-Alfort. Nous avons également réussi à conserver le même nombre de stationnements que précédemment (en alterné par quinzaine). »

C'est désormais au tour de la rue de Brest, déjà à sens unique et limitée à 30 km/h, d'entrer en phase de test, également suite à la demande de riverains. « Si ce test est concluant, nous pourrions pérenniser ces nouvelles règles de stationnement dans cette rue », conclut la directrice du Cadre de vie.

MAISONS-ALFORT S'EMBEILLIT

Avenue du Général Leclerc

Maisons-Alfort continue de s'embellir tout en mettant un point d'honneur à conserver son patrimoine architectural. Ainsi, une maison au patrimoine protégé, située le long de l'avenue du Général Leclerc, a bénéficié d'une surélévation. Localisée à proximité du Domaine de Château Gaillard, elle est protégée au titre des abords d'un monument historique. La toiture a ainsi été recouverte par des tuiles identiques à celles d'origine. Afin de conserver le cachet de l'architecture typique des années 1930, les extensions de façades intègrent des briques rouges reprenant le motif d'origine. Une belle réalisation qui s'inscrit avec harmonie dans le paysage urbain du quartier.

AVANT



APRÈS

